

## PARCOURS DE L'ANIM - LA FRESQUE DE LA MOBILITE

Mise à jour 31/5/2023	Anim bénévole	Anim bénévole confirmé-e	Anim Pro	Formatrice et formateur	Instructrice et instructeur
<b>Prérequis</b>	- Avoir suivi un atelier de la <b>Fresque de la Mobilité</b> - Avoir suivi un atelier de la <b>Fresque du Climat</b>	Prérequis précédent + - Avoir animé <b>2 fresques dont une en présentiel</b> ayant donné lieu au remplissage du compteur	Prérequis précédents + - au moins <b>2 ateliers coanimés</b> ou coachés par une formatrice ou un formateur - être à jour de sa cotisation à l'association The Shiters (indépendant-e)	Prérequis précédents + - Avoir animé <b>15 ateliers</b> , dont 10 en présentiel, et 2 en co-animation - Avoir animé <b>5 ateliers pro</b> - Etre ceinture verte FDC ou formateur FDN - Etre à jour de sa cotisation Shifters	Prérequis précédents + - Avoir animé <b>30 ateliers</b> , ayant donné lieu au remplissage du compteur - dont <b>15 ateliers pro</b> - Avoir animé <b>10 formations d'anim'</b>
<b>Parcours pédagogique</b>	- Formation à l'animation standard " <b>Devenir anim bénévole</b> " (incluant la version kids)		- Formation pro : > soit anim confirmé-e + <b>Complément Pro</b> > soit <b>Formation Complète Pro</b> (uniquement en entreprise)	- Animation d' 1 atelier en étant observé par un.e formateur.rice - Formation de formateur.rice (2h) - Animation d'une formation en étant supervisé.e par un.e instructeur.rice	- Formatrice et formateur de formatrices et formateur
<b>Permet de</b>	- <b>Animer des ateliers Citoyens, kids</b> ou animer des <b>Quiz pour le Grand Public</b>	- <b>Animer</b> des ateliers <b>Citoyens, kids</b> ou animer des <b>Quiz</b> > dans <b>l'enseignement</b> , sur son temps de travail > dans son <b>entreprise</b> auprès de ses collègues salariés - <b>Coach</b> er des néo animatrices et animateurs bénévoles - <b>Candidater</b> aux demandes entrantes d'animation bénévole	- <b>Animer</b> les versions "Décideurs" <b>Entreprise et Collectivité</b> - en interne de son organisation ou pour ses partenaires sur son temps de travail* - dans un <b>cadre commercial</b> pour son entreprise - dans un <b>cadre commercial</b> pour son compte** (anim indépendant-e) - dans un <b>cadre commercial</b> pour le compte de l'association	- Former de nouveaux.elles anims (bénévoles et pro) - Former et facturer des anims internes en entreprise / collectivité (formation de 3h)* - Candidater aux demandes entrantes de l'association pour des formations - Coacher des néo anims, y compris en entreprise	- <b>Animer les formations d'1 journée</b> inter et intra entreprise, pour le compte de l'asso
<b>Devoirs</b>	- Remplir le compteur - Signer la <b>charte Anim' bénévole</b>	- Remplir le compteur	- Remplir le compteur - Statut révocable - <b>Signer le contrat "Anim Pro"</b> ** Verser les droits d'utilisation de 10% HT de la prestation facturée * Communiquer ses compteurs à son employeur et s'assurer qu'il verse les droits d'utilisation (3€HT par participant ou 10% de la prestation facturée suivant les cas) - <b>Animer 1 atelier bénévole</b> par trimestre, ayant donné lieu à une publication sur la billetterie (anim Indépendant-e)	- Statut révocable * Verser les droits d'utilisation de 10% HT de la prestation facturée - 4 formations (3h) par an pour l'asso (en plus de l'animation bénévole par trimestre)	- <b>Participer activement au développement</b> et au projet de la Fresque de la Mobilité